

20190131_DL_04

OBJET :

Opération 100% FttH – plan de financement 2019 pour la Région Hauts de France

Date de convocation :
15 janvier 2019

Date de séance:
31 janvier 2019

Date d'affichage :
11 février 2019

Membres en exercice : 46

Membres présents : 15

Membres votants : 25

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille dix-neuf, le trente-et-un janvier à 11h00 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : Jean-Marie BLONDELLE, Ernest CANDELA, Philippe COCQ, François DEBEUGNY, Claude DEFLESSELLE, Denis DEMARCY, Fabrice FRION, Jean GORRIEZ, Olivier JARDE, Anna-Maria LEMAIRE, Marie-Christine MAILLART, Laurent PARSIS, Jean-Claude RENAUX et Philippe SY.

Secrétaire de séance : Claude DEFLESSELLE

Pouvoirs : Pascal BOHIN à Philippe VARLET
Rémi BOUTROY à Fabrice FRION
Claude CLIQUET à Anna-Maria LEMAIRE
Isabelle DE WAZIERS à Claude DEFLESSELLE
James HECQUET à Ernest CANDELA
Frédéric LECOMTE à Philippe SY
Gérard PARAISOT à Philippe COCQ
Jean-Dominique PAYEN à Jean-Marie BLONDELLE
Florence RODINGER à Jean-Claude RENAUX
Annie VERRIER à Denis DEMARCY

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1425-2;
- Vu le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Somme approuvé par délibération n°1 du Comité syndical du 21 novembre 2011 ;
- Vu la délibération n°5 du 20 mars 2017 portant révision du SDTAN de la Somme et définissant la 2^e phase de déploiement FTTH ;
- Vu la délibération n°6 du 30 novembre 2017 décidant de fixer à 2024 l'horizon de réalisation de la couverture à 100 % du territoire et de la population de la Somme par le FTTH ;
- Vu la délibération n°12 du Comité syndical du 11 juin 2018 portant approbation du plan de financement global de l'opération 100% FttH 2019-2024 ;

Considérant le montant des études à réaliser en 2019 dans le cadre de la mise en œuvre des opérations de déploiement du réseau FttH 2019-2024,

DELIBERE

ARTICLE 1: Le programme d'études de l'opération 100% FttH, nécessaires au démarrage du programme d'investissement, s'élève à 4 113 000€ HT. Son plan de financement est défini comme suit :

COUT TOTAL	4 113 000 €
Région Hauts de France (35%)	1 439 550 €
Somme Numérique – fonds propres	2 673 450 €

Envoyé en préfecture le 08/02/2019

Reçu en préfecture le 08/02/2019

Affiché le

The logo for SLO (Société de Logement de l'Orléanais) is located in the top right corner of the document. It consists of the letters 'SLO' in a bold, blue, sans-serif font, with a stylized blue wave or swoosh underneath the letters.

ID : 080-258004365-20190131-190131_CS_DEL4-DE

ARTICLE 2 : Monsieur le Président est autorisé à déposer la demande de financement correspondante.

ARTICLE 3 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.